

# Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 6 AVRIL 2023 A 20H15

Etaient présents : Mesdames Boichut Yolande, Maire Anne-Sophie, Petetin Colette, Vionnet Sarah et Messieurs Deleule Patrick, Martin Benoît, Vallet Louis, Claude Cabaud

Etaient absents excusés : Madame Marielle Castella, Messieurs David Bardey, Claude Faivre

Quorum : quatre

Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- Vente de bois à la scierie CLERC
- Election de représentants à la Commission Locale de Concertation et de Suivi de la Carrière.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

### Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 16/03/2023
- 2- Vote des budgets primitifs 2023
- 3- Vote des taux d'imposition 2023
- 4- Amortissement budget Eau
- 5- Validation du périmètre Natura 2000
- 6- Création d'une Zone d'Aménagement Différé
- 7- Vente de bois à la scierie CLERC
- 8- Election de représentants à la Commission Locale de Concertation et de Suivi de la Carrière
- 9- Questions diverses

### **Validation du procès-verbal du 16.03.2023**

Le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **Vote des budgets primitifs 2023**

Madame le Maire présente les budgets primitifs 2023 tenant compte des décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 16 mars dernier.

Une présentation simplifiée de chaque budget est jointe en annexe de ce compte-rendu.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs.

### **Vote des taux d'imposition 2023**

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition. Ils restent inchangés par rapport aux années précédentes :

- taxe foncière non bâtie : **24.89 %**
- taxe foncière bâtie : **33.51 %**
- taxe d'habitation (résidences secondaires) : **23.44 %**

## Amortissement Budget Eau

Comme le prévoit la comptabilité publique M4, les biens ou les travaux d'investissement doivent être amortis. En 2022, on peut constater des travaux pour la somme de 957 euros au budget eau (pose d'une buse à l'entrée du captage).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'amortir cette opération sur une durée de 5 ans à compter de 2023. Les crédits sont ouverts au budget 2023.

## Validation du Périmètre Natura 2000

En l'absence des conseillers municipaux représentant le secteur agricole, le sujet est renvoyé au prochain conseil municipal.

## Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD)

Madame le Maire expose aux conseillers, qu'en l'absence de documents d'urbanisme, les communes au RNU ne peuvent bénéficier du droit de préemption (art L 211-1 CU) que dans le cadre de Zones d'Aménagement Différé. Ce dispositif permet aux collectivités, via l'utilisation du droit de préemption, d'acquérir prioritairement des terrains en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement d'intérêt général prévue à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, dans des secteurs soumis à une forte pression foncière.

La commune de Myon souhaiterait acquérir les parcelles :

- AB 35 pour créer un aménagement d'espace public
- AB 175 pour rénover le bien situé sur cette parcelle et créer l'atelier municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la création de cette ZAD.

## Vente de bois à la scierie CLERC

Il est décidé de vendre 30 billons de sapins secs à la scierie Clerc pour un prix de 55 € / m<sup>3</sup>.  
Décision à l'unanimité des présents.

## Représentants à la Commission locale de concertation et de suivi de la carrière

L'exploitant de la carrière de roches ornementales doit créer une commission locale de concertation et de suivi. La commune doit présenter un ou des représentants qui participeront à cette commission qui doit se réunir au minimum une fois par an.

Après délibération, les conseillers désignent Mme Sarah VIONNET et Messieurs Patrick Deleule et David Bardey, membres de la commission.

## Questions diverses

**Travaux de voirie au lotissement :** Une réunion s'est tenue le mardi 28 mars en mairie en présence de M Guglielmetti, Assistant à Maître d'Ouvrage, et les représentants du SYDED, syndicat en charge du suivi des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphone, afin de trouver une solution qui permette de réaliser les travaux du lotissement courant 2023, comme cela avait été initialement projeté.

Le SYDED propose de réviser le devis qui devra être signé par Mme le Maire avant fin mai pour être proposé et accepté en commission SYDED le 22/06 prochain.

M Guglielmetti propose à Mme le Maire de signer les notifications de marché pour la réalisation des trottoirs au mois de juin. Les travaux pourraient alors démarrer avant fin juin sur une grande partie du lotissement et se terminer fin septembre/octobre au niveau de la rue des Acacias et la rue des Tilles, avec l'enfouissement des lignes dans le même temps.

Une réunion publique sera organisée lorsque le plan d'exécution des sociétés Bonnefoy/Mourot sera validé par le conseil municipal. (début juin ?)

**Nettoyage du château d'eau :** Merci à toutes personnes qui ont participé au nettoyage annuel du château d'eau.

**Rappel arrêté n°2021/06 portant sur la réglementation des nuisances par bruit :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectuées que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h00

## ***Journée « Nettoyage de Printemps »***

*Nous vous proposons de nous retrouver*

***Lundi 8 Mai 2023 à partir de 8h45 devant la salle de convivialité***

*pour la traditionnelle corvée du village.*

*Café et viennoiseries vous y attendront !*

**Venez avec quelques outils (pioche, gants, seau ...).**

*Cette action est soutenue par la Communauté de Communes Loue-Lison.*

*A ce titre, les jeunes de -18 ans qui participeront à cette journée recevront en cadeau une entrée gratuite au complexe NAUFILOUE à Ornans*

La séance est levée à 22H30.

La secrétaire  
Yolande Boichut



Le Maire  
Sarah Vionnet

Liste des délibérations :

- 2023/23 : vote du budget primitif 2023 – budget principal –
- 2023/24 : vote du budget primitif 2023 – budget eau –
- 2023/25 : vote du budget primitif 2023 – budget réseau chaleur –
- 2023/26 : vote du budget primitif 2023 – budget bois –
- 2023/27 : vote des taux d'imposition 2023
- 2023/28 : amortissement budget eau
- 2023/29 : création d'une zone d'aménagement différé
- 2023/30 : vente de bois
- 2023/31 : Election de représentants à la Commission Locale de Concertation et de Suivi de la Carrière



